

**MAIRIE d'EPEGARD**  
**Réunion du conseil municipal**  
**21 février 2022**

**Date de convocation** : 14 février 2022

**Présents** : MM Pascal DÉMARE, Jean-François PAYAN, Mme Catherine COTTIN, MM Reynald LAMY, Christophe LECLERE, Cyriaque LEFORT, Michaël DELAIR, Guillaume PAYAN, Patrick GEZOLME, Mmes Chantal DURAND, Jessica LEROUGE.

**Absents** : Mme MARTIN, MM. BESSIN, BUREL.

**Secrétaire** : Mme COTTIN

-----

➤ **Participation financière du SIVOS EPEVICROS aux factures d'eau, d'électricité et de gaz pour l'école d'Epégard**

Exposé

Conformément à ses statuts, le syndicat intercommunal SIVOS EPEVICROS assure le fonctionnement des écoles du regroupement ainsi que l'entretien des bâtiments scolaires.

A ce titre, le SIVOS doit participer financièrement aux charges d'eau, d'électricité et de gaz.

Monsieur le maire expose que depuis septembre 2015, aucun remboursement n'a été effectué.

Il convient par conséquent d'établir un rappel de ces sommes.

Un bilan a été établi et fait ressortir une somme de 37 233 € concernant les factures d'eau et d'énergie pour les deux classes de l'école d'Epégard.

Le SIVOS EPEVICROS propose une participation de 28 000 € pour la période 2016-2021.

Délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide la proposition du SIVOS EPEVICROS
- Demande le remboursement de la somme de 28 000 € pour la période 2016-2021
- Indique que cette recette sera inscrite au budget primitif 2022

➤ **Elagage des tilleuls rue René Lothon**

Monsieur le maire présente deux devis.

Après délibération le conseil valide le devis de l'entreprise NBE pour un montant de 750 € HT

➤ **Entretien d'une portion du chemin de parfondette et de l'escalier par la CDC**

Monsieur le maire rappelle qu'une portion du chemin de Parfondette et de l'escalier avait été entièrement refaite afin de permettre le passage du camion de ramassage des OM. Cette partie n'est pas prise en compte par les services de la communauté de communes pour l'entretien.

Au vu de sa structure, elle peut maintenant faire partie intégrante des voies communales dont l'entretien est assuré par la communauté de communes.

Après délibération, le conseil valide la rétrocession de cette voie pour l'entretien de voirie par la communauté de communes.

➤ **Incitation à la lecture**

Mme Cottin rappelle au conseil la décision du 13 décembre dernier d'organiser la distribution de livres aux enfants de 0 à 10 ans.

Cette opération aura lieu le 09 mars prochain.

Le conseil municipal

- valide le devis de M. Yvan Michotte pour un montant de 683,10 €

- indique que le montant sera inscrit à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

➤ **Questions diverses**

- M. Démare expose que la communauté de communes a demandé à toutes les communes un bilan du déploiement de la fibre
- M. Delair demande qu'une info panneau pocket soit postée quand il y a une tempête pour que les habitants rentrent les objets pouvant s'envoler.

**FIN DE SEANCE**